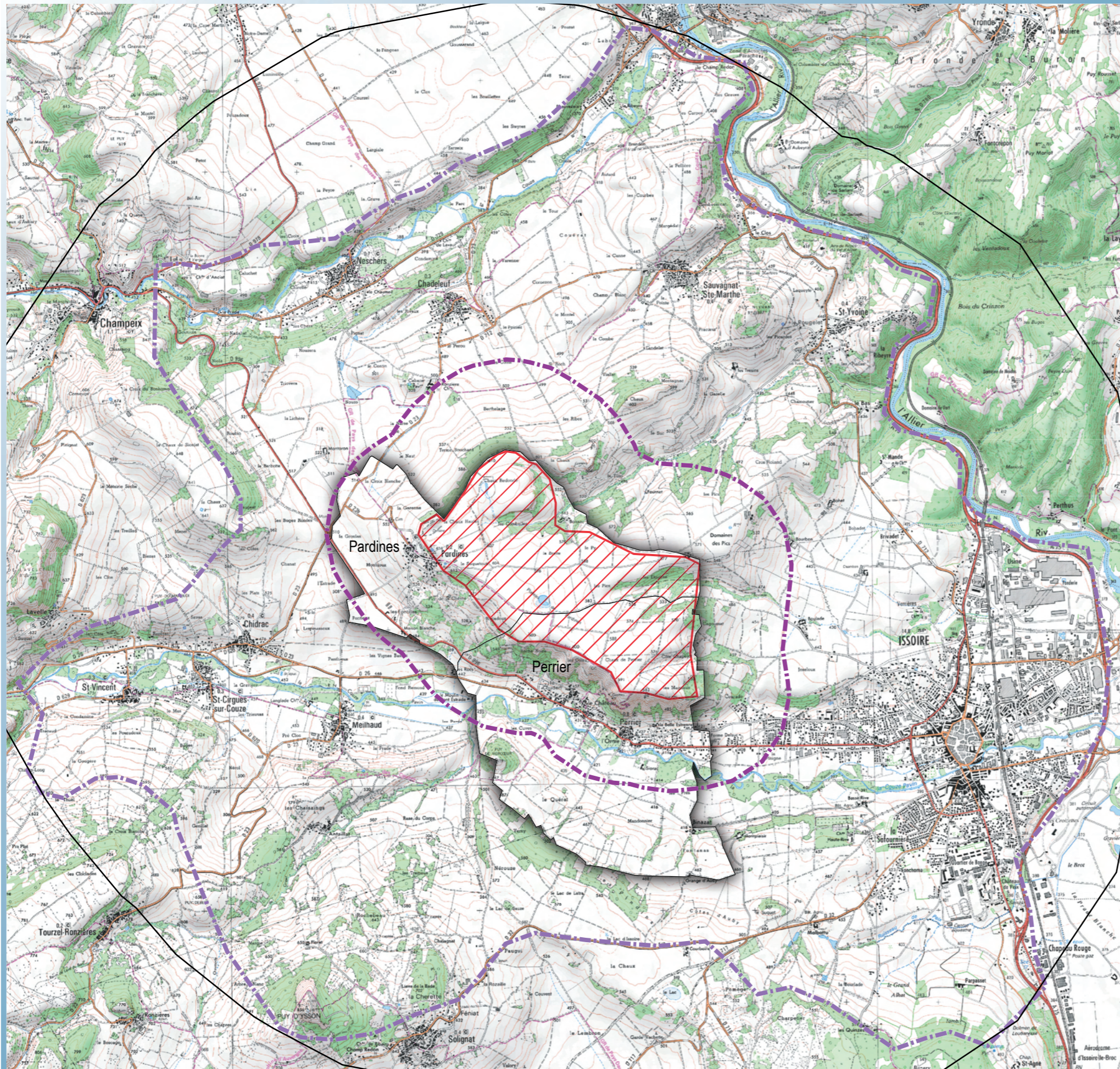
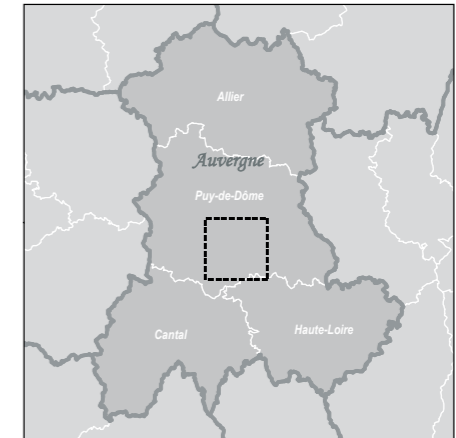





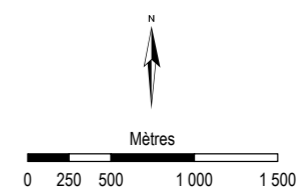


PERIMETRE RAPPROCHE



-  Site éolien étudié
-  Communes d'accueil du site éolien
-  Périmètre rapproché
-  Périmètre immédiat (1km autour du site éolien)
-  5km autour du site éolien



Sources : ETD, Scan25 ©IGN, 2012.

carte 3

Volet paysager de l'étude d'impact du projet éolien du plateau de Pardines

I. Etat initial

Méthodologie

L'état initial a pour objectif de définir le contexte paysager et patrimonial à l'échelle globale et locale autour du site éolien étudié. Il s'appuie sur une phase de recherche bibliographique et des visites de terrain.

Le présent rapport est découpé comme suit:

- Composantes et unités paysagères

L'organisation de contexte paysager est présentée dans un premier temps par l'analyse des composantes paysagères: relief, réseau hydrographique, répartition de la végétation, répartition de l'habitat et des infrastructures.

Les variations de ces caractéristiques aboutit à la définition des unités paysagères.

L'objectif est de connaître les éléments structurants, le fonctionnement visuel du contexte paysager et de noter les axes, points de perception et de découverte du paysage.

L'analyse est réalisée à l'échelle du périmètre éloigné. La description du paysage à l'échelle du périmètre rapproché fait l'objet d'une partie spécifique (I.1.3).

- Eléments patrimoniaux

Les éléments patrimoniaux protégés sont inventoriés à l'échelle du périmètre éloigné grâce à la base Mérimée (Monuments Historiques) et à la base de données de la DREAL Auvergne (sites inscrits et classés, Aires de Mise en Valeur du Patrimoine ou AVAP, Plus beau village de France).

L'objectif est de définir la richesse patrimoniale de l'ensemble de l'aire d'étude et de définir les sensibilités vis à vis du site éolien.

- Perceptions sociales

La notion de paysage renvoie à celle du regard porté au territoire. L'objectif est de synthétiser les représentations du territoire (images renvoyées par les documentations touristiques notamment) et les perceptions du territoire par ses habitants.

Ainsi cette étude s'appuie sur l'analyse de documentation touristique et sur une phase de concertation.

La phase bibliographique a regroupé des sources d'informations sur le paysage et ses composantes notamment les données de la DREAL Auvergne (Inventaire des paysages du Puy de Dôme, données de la DREAL sur l'Atlas des Paysages de l'Auvergne en cours de réalisation...), les données du dossier de Zone de Développement Eolien d'Issoire Communauté ainsi que celles des Parcs Naturels Régionaux des Volcans d'Auvergne et du Livradois-Forez. La phase de terrain a permis d'appréhender le paysage in situ et de s'imprégner des lieux.

Ces deux phases ont abouti à la compréhension du paysage physique et vécu, à la caractérisation des structures paysagères et des perceptions visuelles sur l'ensemble du secteur.



Le relief et la végétation

Le site éolien du Plateau de Pardines s'inscrit dans un paysage marqué par le relief. La carte 4 « Relief dans le périmètre éloigné » rend compte de l'organisation de la topographie.

- le massif du Sancy (Puy de Sancy) et la chaîne des Puys (Puy de Dôme) à l'Ouest. Les cours d'eau incisent le relief et créent des gorges (Saint-Floret, Courgoul...).
- le massif du Livradois-Forez à l'Est,
- le pays des Couzes au coeur de l'aire d'étude, entre les monts du Sancy et la vallée de l'Allier. Ce territoire est caractérisé par des vallées encaissées : les Couzes (Couze d'Issoire, Couze Chambon...) avec présence de buttes isolées d'origine volcanique (Puy d'Ysson au Sud, Puy de Saint Sandoux au Nord) et de plateaux.

Les plateaux sont aussi appelés « chaux ». Ils sont horizontaux et correspondent à des anciennes coulées volcaniques dégagées par l'érosion. Ces plateaux sont nettement délimités par des coteaux abrupts. C'est le cas du plateau de Pardines (Altitude 600m environ) sur lequel s'inscrit le site éolien étudié. On peut aussi citer le plateau de Gergovie au Nord de l'aire d'étude près de Clermont-Ferrand.

Des espaces plus ouverts sont présents dans les vallées évasées, tels au Nord près de Plauzat et au Sud près de Villeneuve-Lembron (bassin du Lembronnet).

- La vallée de l'Allier traverse le territoire d'étude du Sud au Nord. Au Nord d'Issoire elle est encaissée et étroite, avec un caractère de gorge. Au Sud, elle est évasée et ponctuée de buttes d'origine volcanique : butte de Nonette au Sud Est, butte d'Usson à l'Est par exemple. On lit cette géologie par les orgues basaltiques qui sont visibles en ces lieux (par exemple à Usson).

La carte 5 « Répartition des boisements » informe de la localisation des boisements au sein de l'aire d'étude.

- A l'Est dans le Livradois, les massifs boisés occupent majoritairement l'espace et soulignent les reliefs. Prairies et cultures entourent les bourgs dans les vallées.
- Dans le massif du Sancy à l'Ouest, les reliefs n'ont pas ce caractère boisé mais sont exploités en pâture (fromages de Saint-Nectaire...) ou cultivés. On lit la présence d'anciennes terrasses sur les coteaux. L'arboriculture est aussi présente.
- Au coeur du territoire, sur les plateaux, dans les plaines et dans la vallée de l'Allier, des parcelles de grandes cultures (secteurs de Limagne), ponctuées d'arbres parfois de haies (frênes...) ou de murets notamment près des bourgs occupent l'espace. L'élevage (bovins lait, bovins viande, ovins) est assez présent. La vigne occupe ça et là les versants les plus exposés (par exemple à Boudes). Des vergers autour des bourgs sont encore présents, avec des vergers de production.
- L'Allier et les autres cours d'eau sont accompagnés de leur ripisylve. Dans les vallées les plus encaissées, les versants abrupts sont rocheux ou occupés par une végétation rase tandis que les arbres encadrent le cours d'eau. Sur la carte on lit les tracés des vallées. La légende « végétation arbustive en mutation » informe de l'évolution des pratiques agricoles sur les versants les plus abrupts des vallées: les cultures y sont abandonnées et les parcelles sont vouées à l'enfrichement.

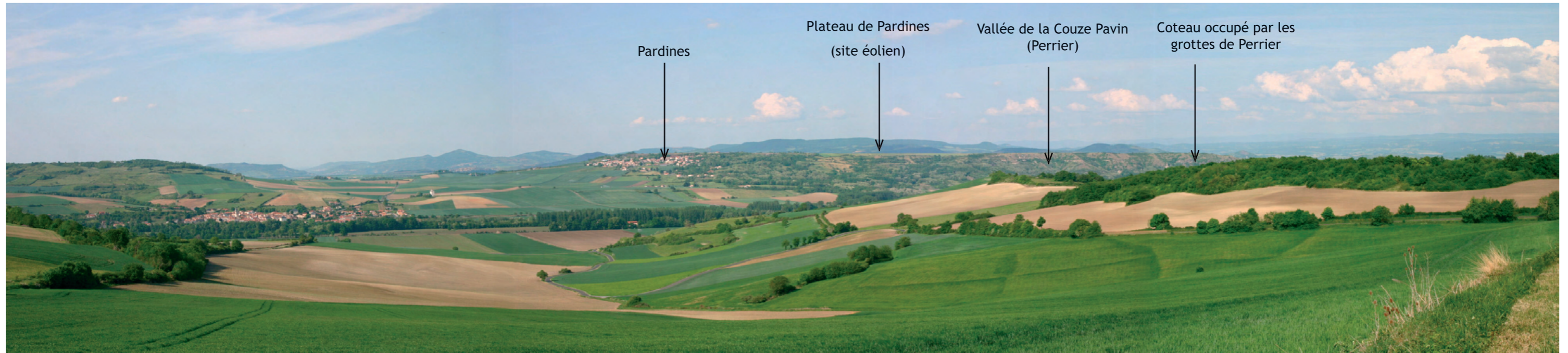
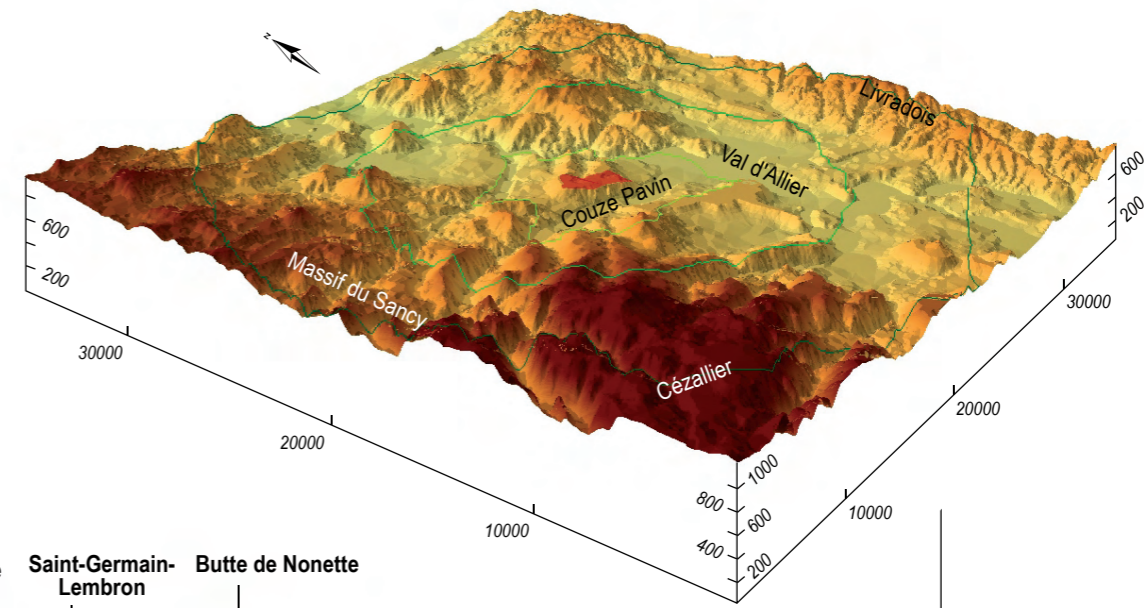
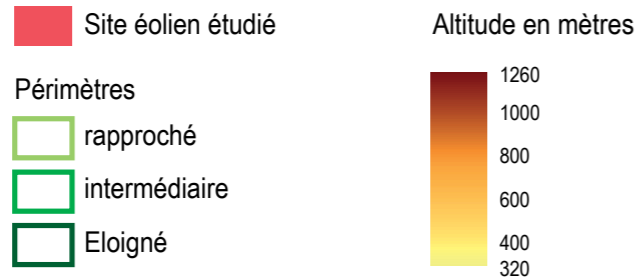


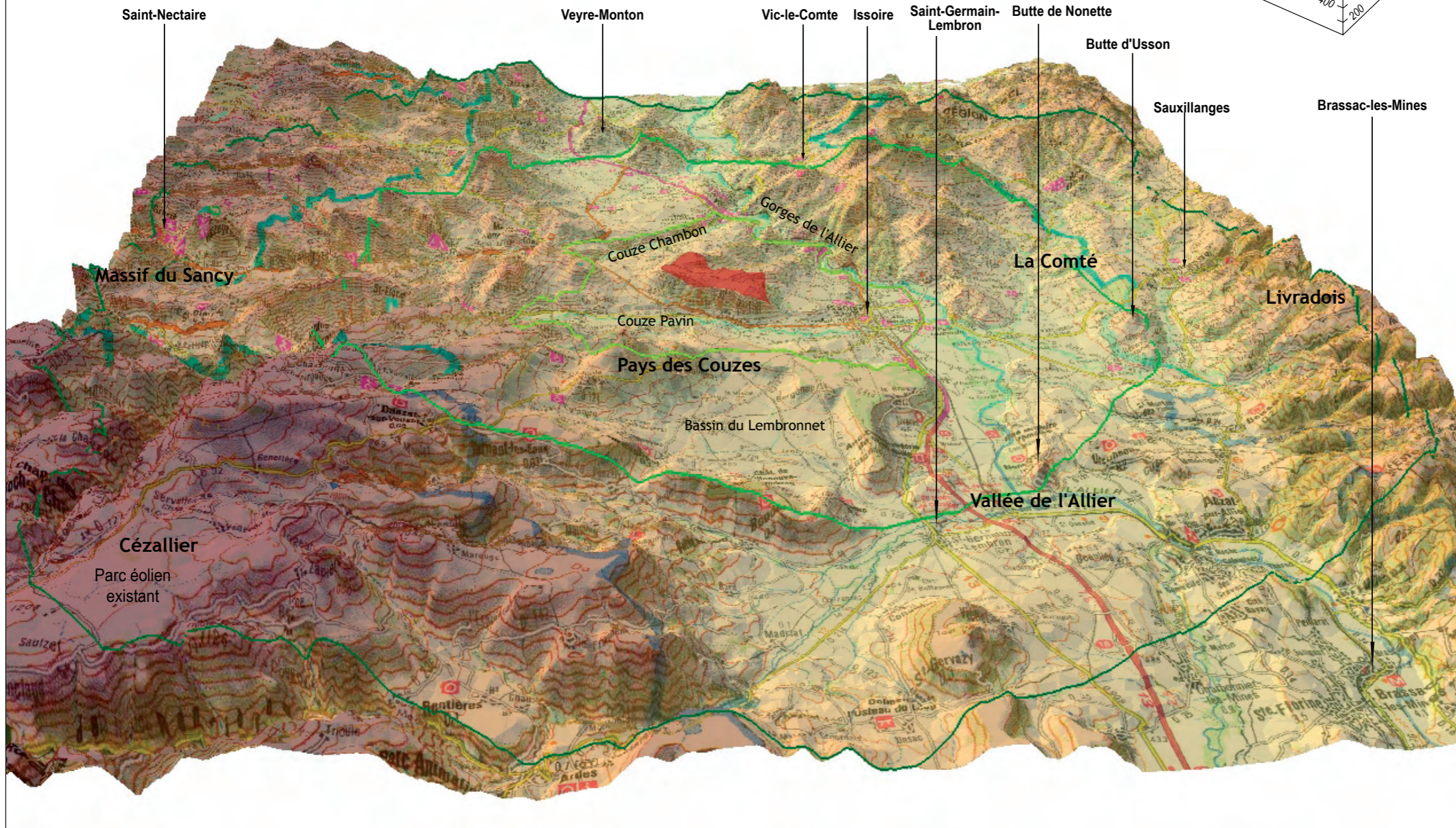
Fig.1: Contexte paysager du site éolien étudié. Vue depuis la RD23 à l'Est de Tourzel-Ronzières. Vue vers le Nord - Nord Est.

Il découle de l'organisation du relief et de la répartition de la végétation une différence d'ouverture du champ visuel:

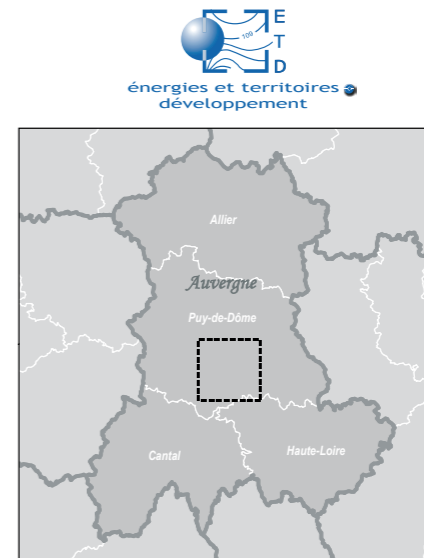
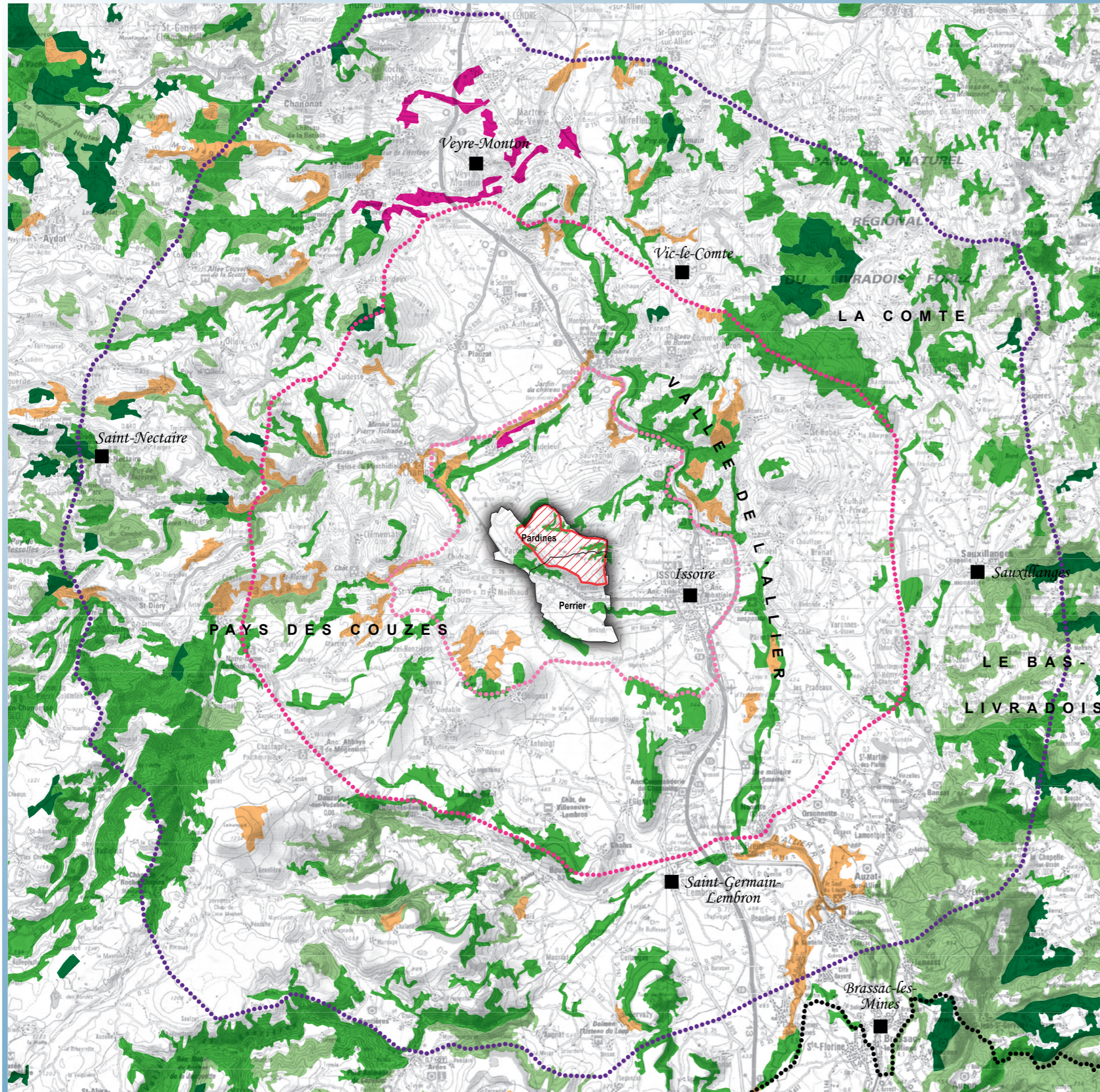
- dans le massif du Sancy et le Livradois, des vues courtes cadrées par les jeux de relief et la présence de boisements, des vues d'ensemble depuis les points hauts dégagés (nombreux panoramas). Des vues plus cloisonnées par les boisements dans le Livradois.
- des vues en belvédère depuis les buttes et puys (Usson, Ysson...),
- des vues d'ensemble depuis les plateaux et des vues en belvédère depuis les rebords de plateaux,
- des vues d'ensemble depuis les vallées évasées ('limagne'),
- des vues cadrées dans les vallées encaissées,
- les cours d'eau se lisent par ces cordons boisés.




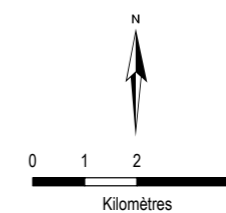
Modèle numérique de terrain
Exagération des hauteurs x 5



REPARTITION DES BOISEMENTS

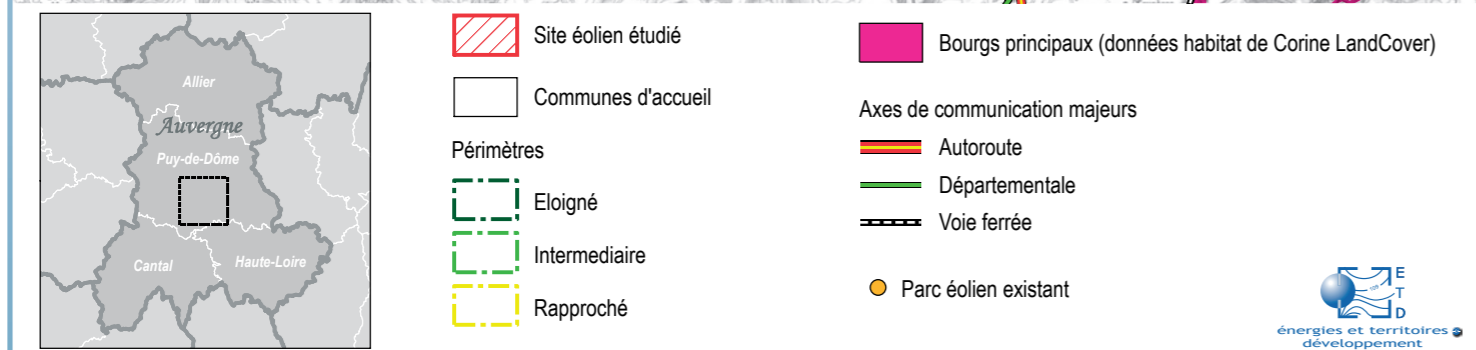
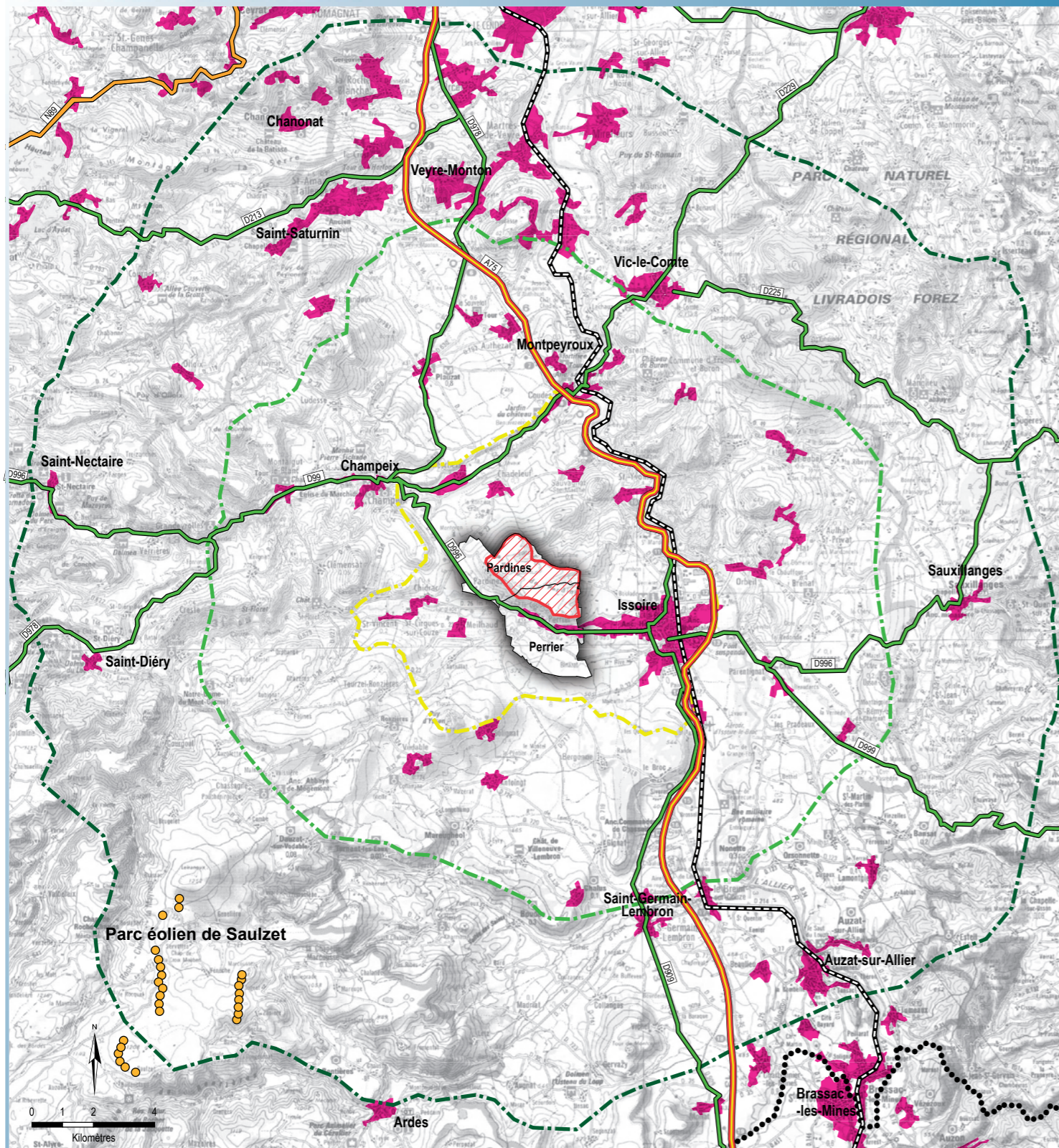


-  Site éolien étudié
 -  Communes concernées
- Périmètres
-  Eloigné
 -  Intermediaire
 -  Rapproché
- Type de végétation
-  Conifères
 -  Feuillus
 -  Forêts mélangées
 -  Vergers
 -  Végétation arbustive en mutation
(Formations végétales pouvant résulter de la dégradation de la forêt ou d'une re-colonisation / régénération par la forêt).



Sources : ETD, Corine Land Cover, Scan100 ©IGN, 2012.

carte 5



Sources : ETD, Corine Land Cover, Scan100 ©IGN, 2012.

carte 6

La répartition de l'habitat et des infrastructures

La carte 6 «habitat et infrastructures» informe de la localisation des bourgs principaux (données Corine LandCover). La densité d'habitat est plus forte au Nord de l'aire d'étude à proximité de Clermont-Ferrand et dans la vallée de l'Allier (Issoire, Saint-Germain-Lembron, Brassac-les-Mines).

Les bourgs s'implantent préférentiellement dans les vallées (Champeix, Perrier, Saint-Floret, Saint-Diéry, Saint-Nectaire, Ardes, Saint Saturnin, Sauxillanges...) ou sur les points hauts (Pardines, Veyre-Monton, Le Crest...). Issoire est la ville principale de l'aire d'étude (14 000 habitants environ sur la commune d'Issoire). L'agglomération d'Issoire concentre 87% de la population de la communauté d'agglomération Issoire Communauté. Pardines compte 200 habitants et Perrier 800 environ. Les plateaux et plaines sont ponctués de fermes isolées. Les buttes ou hauts de falaises dominant les vallées ont été investis par l'Homme pour leur morphologie offrant sites défensifs et points de vue. C'est le cas d'Usson, de Nonette par exemple ou de Saint-Yvoine, Montpeyroux, Le Broc dominant la vallée de l'Allier. Les plateaux de Corent et de Gergovie au Nord témoignent d'un habitat gaulois.

De nombreux châteaux et maisons fortes témoignent du passé de cette région soumise à de nombreux bouleversements (Dauphiné d'Auvergne) tandis que des grosses propriétés plus récentes attestent de la richesse agricole.

Issoire regroupe zones commerciales, d'activités et industrielles au coeur de l'aire d'étude.

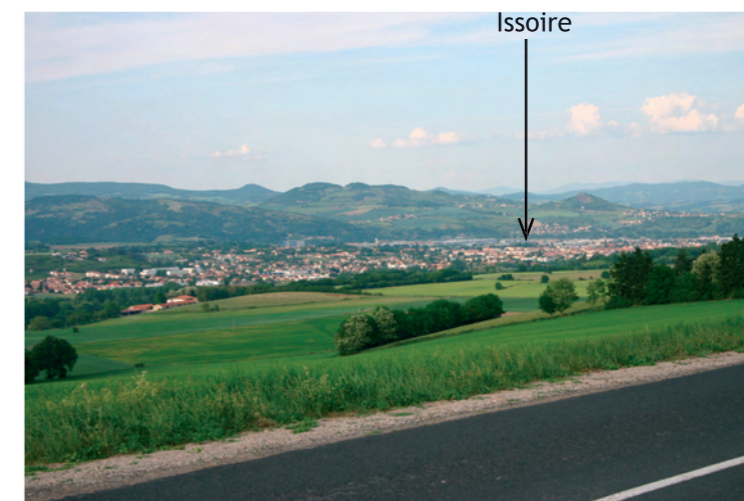


Fig.2. Agglomération d'Issoire. Vue depuis la RD32 au lieu-dit Courboire. Vue vers le Nord Est.

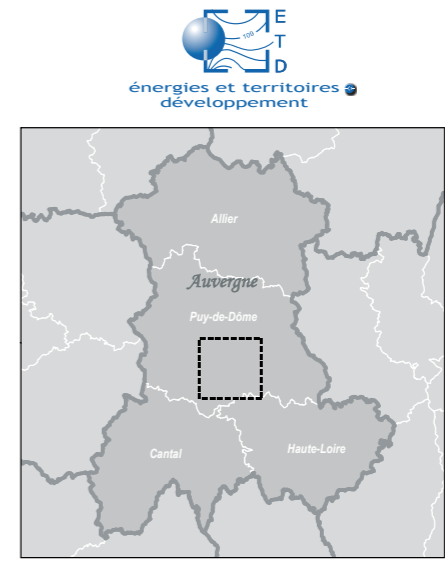
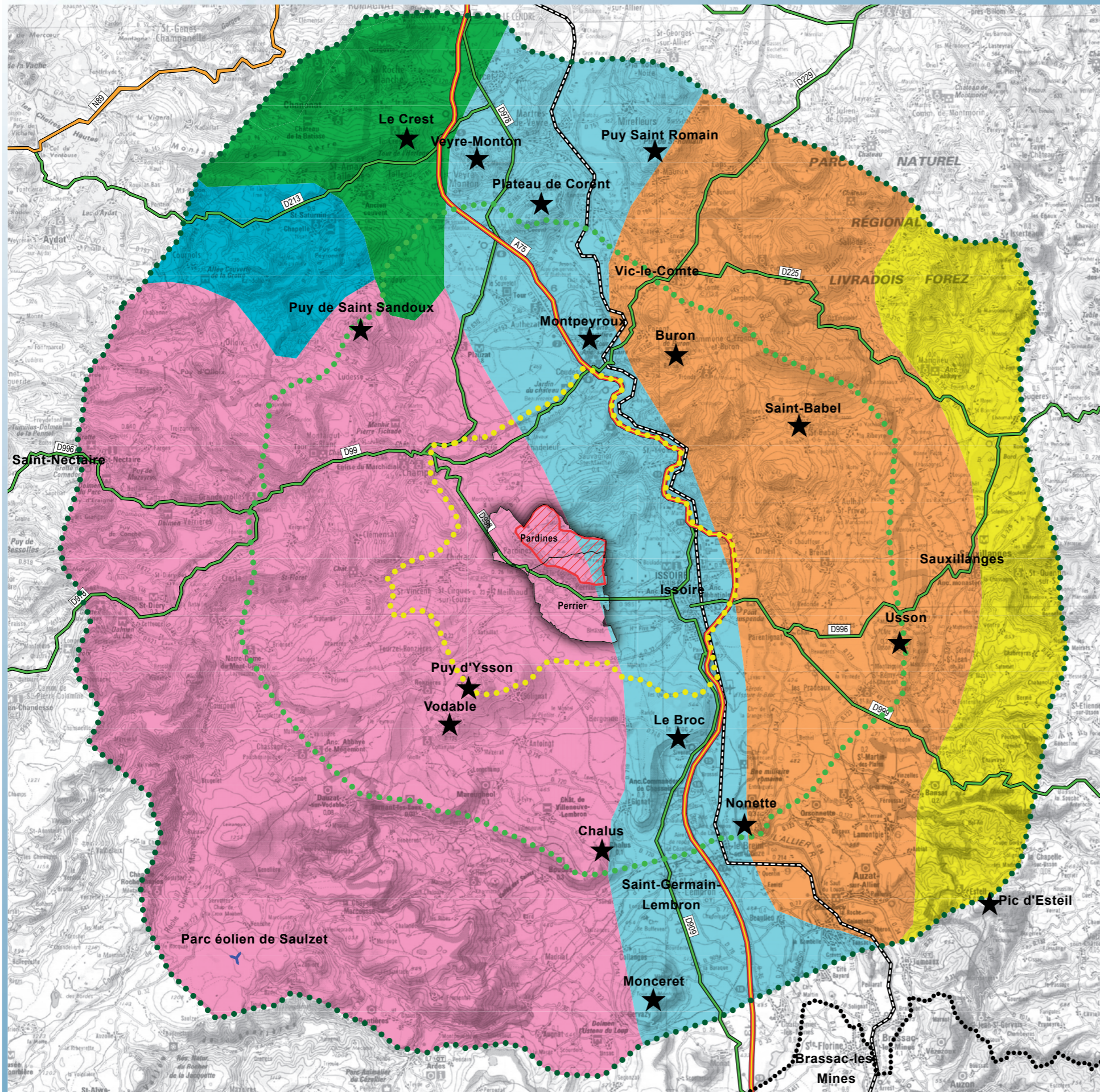
La vallée de l'Allier est historiquement un axe de passage. La voie de chemin de fer Clermont-Ferrand / Issoire / Brioude ainsi que l'autoroute A75 empruntent la vallée. A cet axe majeur Nord/Sud s'ajoutent la RD978 qui dessert les Monts d'Ore (axe Nord / Ouest: Veyre-Menton / Champeix / Saint-Diéry / Besse-en-Chandesse) et la RD996 reliant le massif du Sancy aux monts du Livradois (axe Ouest/Est : Champeix / Issoire / Sauxillanges=).

A ces routes principales se rattachent un réseau routier de desserte des bourgs. Le maillage routier est peu dense sous l'influence des jeux de relief importants. Plusieurs anciens ponts sont présents dans l'aire d'étude (pont en pierre de Saint-Floret, pont suspendu de Coudes, de Parentignat...).

Un parc éolien est visible au Sud Ouest en perception lointaine (parc éolien de Saulzet, 26 éoliennes).

*Un relief qui s'organise entre le massif du Sancy, la chaîne des Puys à l'Ouest et le Livradois boisé à l'Est.
 Le coeur de l'aire d'étude marqué par des vallées encaissées nommées «couzes» et par des plateaux nommés «chaux».
 Un paysage cultivé ponctué de boisements au coeur de l'aire d'étude.
 Une aire d'étude traversée par le val d'Allier du Nord au Sud, empruntée par l'autoroute A75.
 Un habitat groupé en bourgs, quelques habitations isolées sur les plateaux.
 Un parc éolien existant dans l'aire d'étude au Sud Ouest (parc de Saulzet).
 Le site éolien étudié s'inscrit dans le pays des Couzes sur le plateau cultivé et ouvert de Pardines.*

UNITES PAYSAGERES



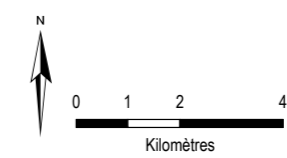
- Site éolien étudié
- Communes d'accueil du site éolien

- Périmètres d'étude
- Eloigné
 - Intermediaire
 - Rapproché

- Unités paysagères
- L'agglomération Clermontoise
 - La chaîne des Puy
 - La Comté
 - Le Bas Livradois
 - Le val d'Allier
 - Les Couzes

- Puy d'Ysson
- Points d'appel et points de vue
 - Parc éolien existant de Saulzet

- Axes de communication majeurs
- Autoroute A75
 - Départementale
 - Ligne SNCF



Sources : ETD, DREAL Auvergne, Inventaire des paysages du Puy-de-Dôme, Scan100 ©IGN, 2012.

Carte 7.

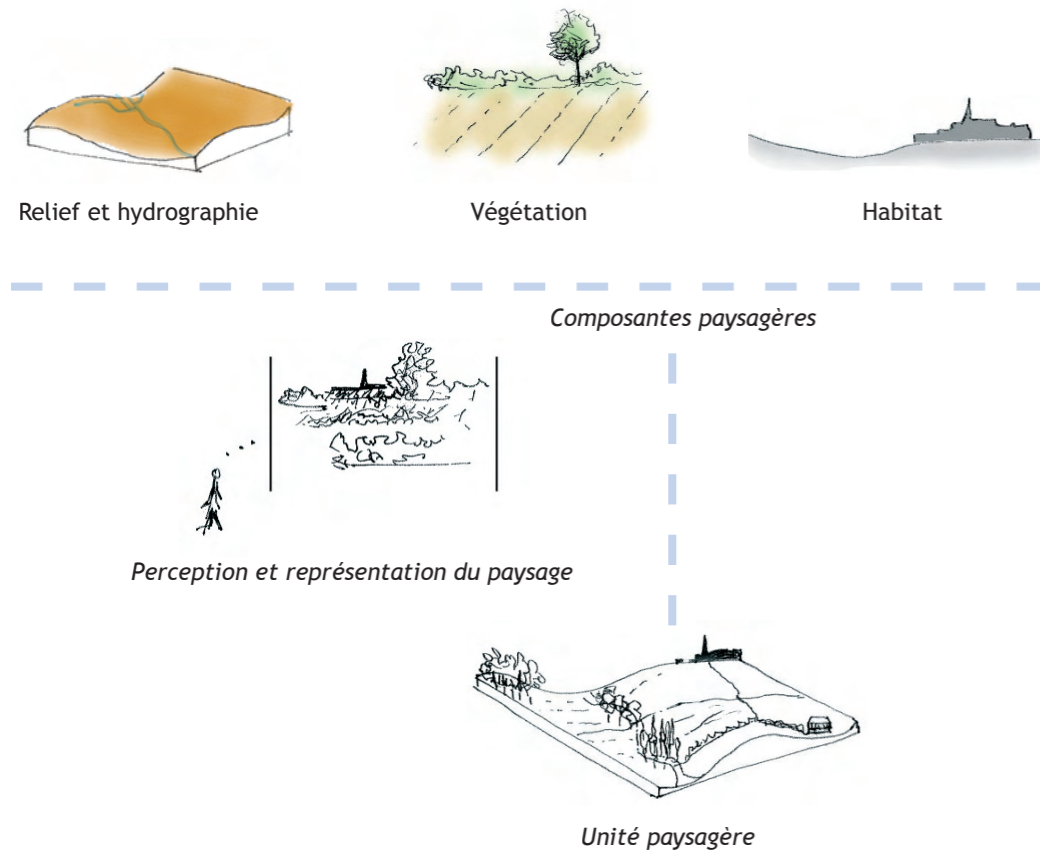


Schéma 2: Définition des unités paysagères

L'étude du paysage est appréhendée à travers une phase bibliographique (Inventaire des paysages du Puy de Dôme, données de l'Atlas des Paysages de l'Auvergne en cours de réalisation...) et une phase de terrain. Elle permet de définir les unités paysagères sur le territoire d'étude en combinant les informations apportées par l'étude des composantes paysagères.

Définition

Une unité paysagère est définie comme une portion de territoire présentant une homogénéité dans l'agencement des éléments qui la composent (relief, végétation, hydrographie, bâti) donnant lieu à une ambiance spécifique et à la définition d'une identité paysagère.

Les unités paysagères définies sur le territoire sont présentées ci-après (Cf. Carte 7 «Unités paysagères»): **les Couzes, le val d'Allier, la Comté, le Bas Livradois, la chaîne des Puys et l'agglomération Clermontoise.**

Leurs caractéristiques topographiques, d'occupation du sol, d'organisation des vues et leurs tendances d'évolution sont abordées. Le site éolien étudié s'inscrit dans l'unité paysagère des Couzes. Le contexte paysager proche est décrit dans une partie spécifique (I.1.3.).

Les thématiques relatives aux éléments patrimoniaux et à la représentation du paysage sont traitées dans des parties spécifiques.